



Viré,  
Le 15 Mai 2025

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser la demande de renouvellement pour la validation 2025/2026 de votre permis de chasser.

### VALIDATION EN LIGNE

**Optez pour la validation en ligne : plus simple, plus rapide et plus sécurisée.**

Rendez-vous sur notre site internet [www.chasse-nature-71.fr](http://www.chasse-nature-71.fr) à la rubrique « valider son permis » ou flashez le QR-Code suivant



### VALIDATION PAPIER

Afin que votre demande de validation soit complète, nous vous remercions de respecter les précautions suivantes :

Vérifiez que les informations pré remplies de la demande de validation sont correctes et complètes. Si cela n'est pas le cas, complétez le cadre prévu à cet effet.

- Déclaration sur l'honneur : votre date, lieu et département de naissance, ainsi que votre signature sont obligatoires.
- Au verso de la demande de validation, précisez le type de validation souhaitée en cochant la case correspondante. Dans le cas où les choix ne correspondent pas à votre souhait ou pour toutes autres questions, merci de prendre contact avec le service Guichet Unique au 03 85 27 92 70.
- Paiement et envoi du dossier

Chèque à l'ordre de « Régie Chasse 71 » à renvoyer accompagné de votre bon de commande dans l'enveloppe jointe (N'OUBLIEZ PAS DE SIGNER VOTRE CHEQUE et D'AFFRANCHIR L'ENVELOPPE AU TARIF EN VIGUEUR). Votre demande est à retourner à :

**FDC 71 – Service Guichet Unique  
Le Moulin Gandin – 24 Rue des 2 Moulins CS 90002  
71260 VIRE**

**ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA SYSTEMATIQUEMENT RETOURNE.  
IL EST INUTILE DE VOUS PRESENTER AU GUICHET DE LA FEDERATION, AUCUN DOSSIER NE SERA TRAITE SUR PLACE.**

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser si par suite d'une méconnaissance d'événement d'ordre personnel ou de changement de situation, ce pli vous est parvenu par erreur. Nous sommes intéressés par toute information permettant de mettre à jour nos fichiers.

## **ASSURANCE : CHANGEMENT DE COMPAGNIE D'ASSURANCE**

Afin de garantir une règle de non-concurrence entre les fédérations, la FNC valide tous les ans un montant minimum pour la cotisation RC chasse individuelle. Votre fédération a opté pour ce montant minimum. Parallèlement, elle a négocié un nouveau contrat collectif RC chasse avec BS ASSURANCE (en remplacement de GROUPAMA).

Ce courtier sera en mesure de vous proposer d'autres assurances que vous pourrez retrouver sur notre site internet (onglet « Valider son permis ») : assurance dommages aux chiens, organisateur de chasse, accident corporel groupement de chasseurs, protection accident.

## **CHASSADAPT**

CHASSADAPT est une application pour déclarer vos prélèvements de bécasse des bois en remplacement du carnet bécasse que vous pouvez toujours demander lors de votre validation. Le retour du carnet 2024/2025 est obligatoire afin de bénéficier d'un nouveau carnet ou d'une ouverture CHASSADAPT pour 2025/2026. Cette application permet également de déclarer toutes les espèces chassables et de recevoir un bilan détaillé de vos prélèvements en fin de saison par mail.

## **PROMOTION en Saône et Loire**

Le tarif parrainage :

Pour faciliter le retour à la chasse, le Conseil d'Administration de la Fédération a maintenu le « parrainage » sur une validation départementale :

Le chasseur adhérant à la Fédération de la Saône et Loire depuis au moins 3 ans qui parraine un ancien chasseur qui n'a pas validé son permis depuis au moins 5 années obtient une réduction de 50 € (si les 2 prennent le timbre grand gibier). Afin d'obtenir cette offre, il convient de nous retourner les deux validations dans une même enveloppe accompagnées d'une demande nous précisant le nom du parrain et du parrainé ainsi qu'un RIB pour remboursement des 50 €.

Le tarif spécial deuxième année : sous réserve des conditions suivantes :

- avoir demandé la validation du permis de chasser dès la saison qui suit la réussite à l'examen
- valable deux années consécutives (la première année en tant que nouveau chasseur)
- valable uniquement sur une validation départementale.

Ces offres sont limitées à une par chasseur et par an. Offres non cumulables entre elles ni avec une autre réduction. Offre calculée sur la base de validations départementales 71.

Exclusion : retour à la chasse suite à un retrait ou une suspension du permis de chasser.

Toute demande de validation avec une offre promotionnelle devra être effectuée par retour du document prévu à cet effet.

Bonne saison de chasse à toutes et à tous

**La Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire**